



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 14 janvier 2016
Convocation des conseillers :
le 14 janvier 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 22 janvier 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Francis Maroldt, Annette Hildgen, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Pierre-Marc Knaff, Evry Wohlfarth, Zénon Bernard, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 5.4.1. Nonnewiesen Lot 4; Avenant

Considérant qu'il s'agit d'un avenant à la convention entre l'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa Ministre du Logement;

Considérant que l'Etat participe à raison de 50 % aux frais d'études concernant la réalisation d'au moins 88 % des 60 logements destinés à la vente sans que ce montant ne puisse dépasser 729.032 €, 15 % TVA incluse;

Considérant que l'Etat participe à raison de 70 % aux charges d'intérêt d'emprunt contracté pour le préfinancement de la construction des logements destinés à la vente, pendant une période maximale de deux ans;

Considérant que lesdits montants ne pourront être accordés que dans la limite des moyens budgétaires disponibles;

Vu la lettre du Ministère du Logement en date du 17 décembre 2015 concernant la participation étatique relative au projet de logements subventionnés destinés à la vente sis à Esch-sur-Alzette, Nonnewiesen, Lot 4N;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve à l'unanimité

l'avenant à la convention avec le Ministère du Logement relative au

projet de logements subventionnés destinés à la vente sis à Esch-sur-Alzette, Nonnewisen, Lot 4N.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 01.02.2016

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre

